

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

AOÛT 2023

PRINCIPALES TENDANCES

A fin août 2023 et en comparaison avec la même période de l'année 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 10% provenant de :

- L'augmentation de 28,5% des impôts directs (+2.639 MDH) suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+1.926 MDH), de 13,1% de la taxe professionnelle (+352 MDH), de 5,6% de la taxe de services communaux (+179 MDH), de 12,4% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+156 MDH) et de 8,8% de la taxe d'habitation (+26 MDH);
- La baisse de 3,9% des impôts indirects (-555 MDH) qui s'explique principalement par la diminution de 3,7% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-442 MDH) et de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-361 MDH) ;
- L'augmentation de 14,7% des recettes non fiscales (+780 MDH), provenant notamment de la hausse de 19,8% des subventions (+390 MDH), de 35,6% des fonds de concours (+235 MDH) et de 18,6% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+123 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 48,8% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 1,9% en raison de la hausse de 6,3% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 1,4% des dépenses de personnel et de 3,5% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 6,7 MMDH à fin août 2022 à 8,7 MMDH à fin août 2023, soit une hausse de 29%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin août 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 15,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,6 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 7,5 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 989 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 7,4 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 1.566 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 7,5 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

Excédents globaux

A fin août 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2023 (7,5 MMDH) et des années antérieures ont été de 53,6 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Août 2022	Prévisions 2023	Août 2023	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	28 615	47 800	31 479	66%	10,0%
1.1- Recettes fiscales :	23 309	39 531	25 393	64%	8,9%
<i>Impôts directs</i>	9 248	22 938	11 887	52%	28,5%
<i>Impôts indirects</i>	14 061	16 593	13 506	81%	-3,9%
1.2- Recettes non fiscales :	5 306	8 269	6 086	74%	14,7%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	614	831	520	63%	-15,3%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	660	1 590	783	49%	18,6%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 632	3 103	3 257	105%	23,7%
<i>Autres recettes</i>	1 400	2 745	1 526	56%	9,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES	16 033	33 065	16 345	49%	1,9%
2.1- Biens et services :	15 129	32 004	15 473	48%	2,3%
<i>Personnel</i>	7 863	13 471	7 750	58%	-1,4%
<i>Autres biens et services</i>	7 266	18 533	7 723	42%	6,3%
2.2-Intérêts de la dette	904	1 061	872	82%	-3,5%
3- SOLDE ORDINAIRE	12 582	14 735	15 134		
4- INVESTISSEMENT²	6 717	45 397	8 663	19%	29,0%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-24	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	1 566	-3 509	989		
7- EXCEDENT³	7 431	-34 195	7 460		
8- FINANCEMENT² :	-7 431	34 195	-7 460		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 442	2	1 391		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 742	-2 429	-1 839		
<i>Variation de l'excédent</i>	-7 131	36 622	-7 012		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Août 2022	Prévisions 2023	Août 2023	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	23 309	39 531	25 393	64%	8,9%
IMPÔTS DIRECTS	9 248	22 938	11 887	52%	28,5%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 203	8 768	3 382	39%	5,6%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	2 690	7 495	3 042	41%	13,1%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	294	909	320	35%	8,8%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 259	2 325	1 415	61%	12,4%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	969	1 761	2 174	123%	124,4%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	833	1 680	1 554	93%	86,6%
IMPÔTS INDIRECTS	14 061	16 593	13 506	81%	-3,9%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	12 085	12 828	11 643	91%	-3,7%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	361	450	0	0%	-100,0%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	438	964	515	53%	17,6%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	131	258	153	59%	16,8%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	108	501	173	35%	60,2%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	138	180	132	73%	-4,3%
<i>Taxe de séjour</i>	78	347	173	50%	121,8%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	204	234	239	102%	17,2%
<i>Autres impôts indirects</i>	518	831	478	58%	-7,7%
RECETTES NON FISCALES	5 306	8 269	6 086	74%	14,7%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	614	831	520	63%	-15,3%
<i>Redevance OTDP communal</i>	660	1 590	783	49%	18,6%
<i>Fonds de concours</i>	660	286	895	313%	35,6%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	404	1 051	454	43%	12,4%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	409	306	404	132%	-1,2%
<i>Subventions</i>	1 972	2 817	2 362	84%	19,8%
<i>Recettes diverses</i>	587	1 388	668	48%	13,8%
TOTAL DES RECETTES	28 615	47 800	31 479	66%	10,0%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	7 361	1 940	22 178	31 479
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	452	240	5 415	6 107
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	314	180	2 929	3 423
<i>Produits des services</i>	0	2	758	760
<i>Produits des biens</i>	138	58	1 728	1 924
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	170	0	6 574	6 744
Taxe de services communaux	170	0	3 212	3 382
Taxe professionnelle	0	0	3 042	3 042
Taxe d'habitation	0	0	320	320
1.3- Ressources transférées :	6 739	1 700	10 189	18 628
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	99	1 607	9 937	11 643
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	3 728	0	0	3 728
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 912	93	252	3 257
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 457	1 040	13 848	16 345
2.1- Biens et services :	1 082	1 005	13 386	15 473
<i>Personnel</i>	153	740	6 857	7 750
<i>Autres biens et services</i>	929	265	6 529	7 723
2.2-Intérêts de la dette	375	35	462	872
3- SOLDE ORDINAIRE	5 904	900	8 330	15 134
4- INVESTISSEMENT	5 718	832	2 113	8 663
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	17	132	840	989
7- EXCEDENT	203	200	7 057	7 460
8- FINANCEMENT :	-203	-200	-7 057	-7 460
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 135	119	137	1 391
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-575	-81	-1 183	-1 839
<i>Variation de l'excédent</i>	-763	-238	-6 011	-7 012

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin août 2023 laisse apparaître une hausse des ressources de 10% et des dépenses ordinaires de 1,9%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 15,1 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 8,7 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 989 MDH, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 7,5 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 31,5 MMDH en augmentation de 10% par rapport à fin août 2022. Ceci s'explique par la hausse de 10,4% des recettes transférées, de 9% des recettes gérées par l'Etat et de 10,1% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2022	Prévisions	2023	Evol. %
Transférées	16 880	19 822	18 628	10,4%
Gérées par l'Etat	6 187	17 172	6 744	9,0%
Gérées par les collectivités	5 548	10 806	6 107	10,1%
TOTAL	28 615	47 800	31 479	10,0%

1.1-RECETTES FISCALES

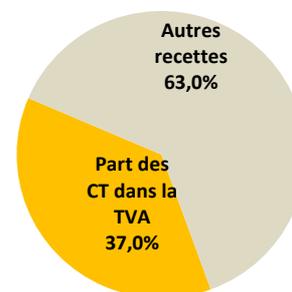
Les recettes fiscales ont atteint 25,4 MMDH, en augmentation de 8,9% par rapport à leur niveau à fin août 2022, suite à la hausse de 28,5% des impôts directs et à la baisse de 3,9% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 80,7% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2023.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 18,6 MMDH à fin août 2023 contre 16,9 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 10,4%. Ceci résulte de l'augmentation de 106,9% de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+1.926 MDH), de 19,8% des subventions (+390 MDH) et de 35,6% des fonds de concours (+235 MDH), conjuguée à la diminution de 3,7% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-442 MDH) et de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-361 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 37% de leur part dans le produit de la TVA.

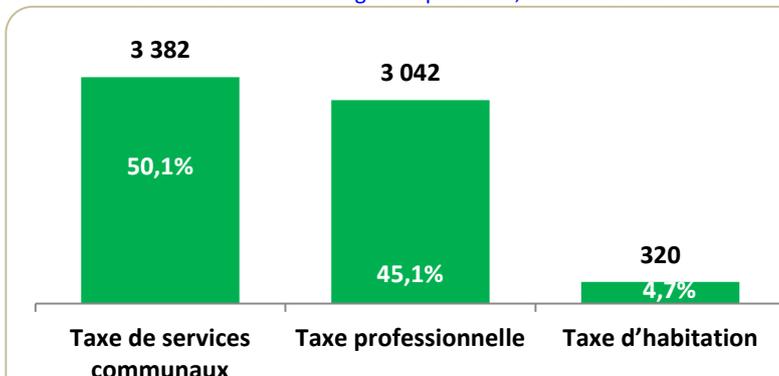
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin août 2023, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 6.744 MDH contre 6.187 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 9%, provenant de la hausse de 13,1% de la taxe professionnelle (+352 MDH), de 5,6% de la taxe de services communaux (+179 MDH) et de 8,8% de la taxe d'habitation (+26 MDH).

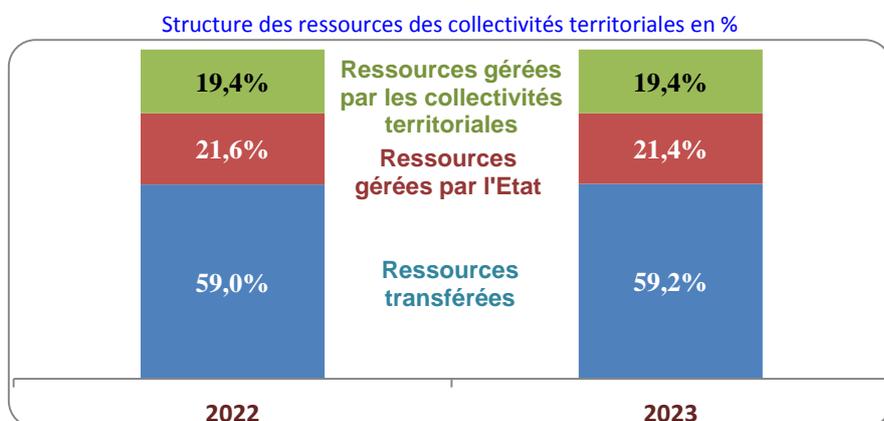
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 6.107 MDH à fin août 2023 contre 5.548 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 10,1%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.415 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (783 MDH), des recettes domaniales (520 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (515 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin août 2022 et fin août 2023, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat et une stagnation des ressources gérées par les collectivités territoriales.



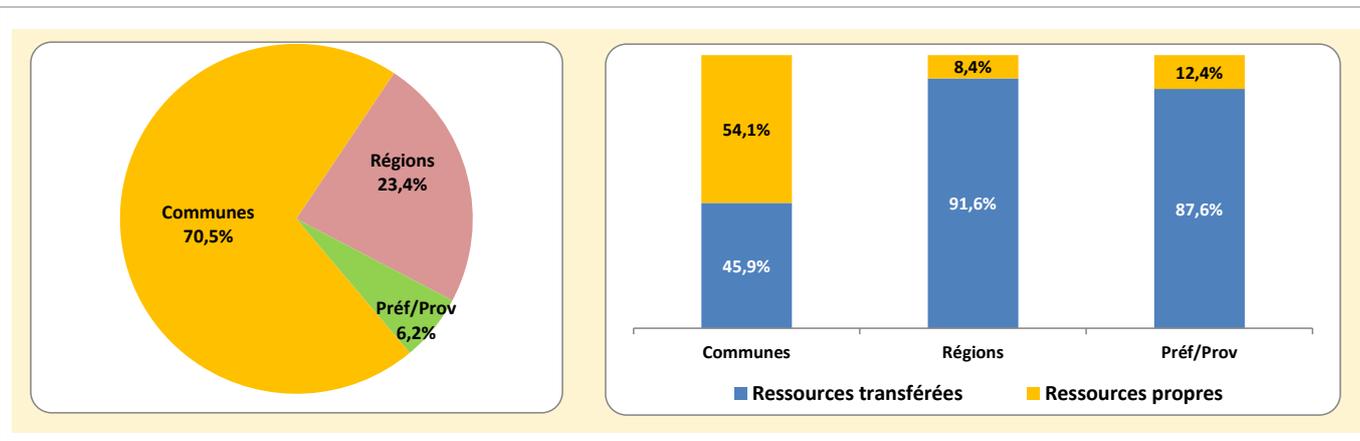
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 6,1 MMDH, en hausse de 14,7% par rapport à leur niveau à fin août 2022, en raison principalement de la hausse de 19,8% des subventions (+390 MDH), de 35,6% des fonds de concours (+235 MDH) et de 18,6% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+123 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 22,2 MMDH et représentent 70,5% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2023.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin août 2023, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 45,9% des recettes des communes contre 87,6% pour les préfectures et provinces et 91,6% pour les régions.

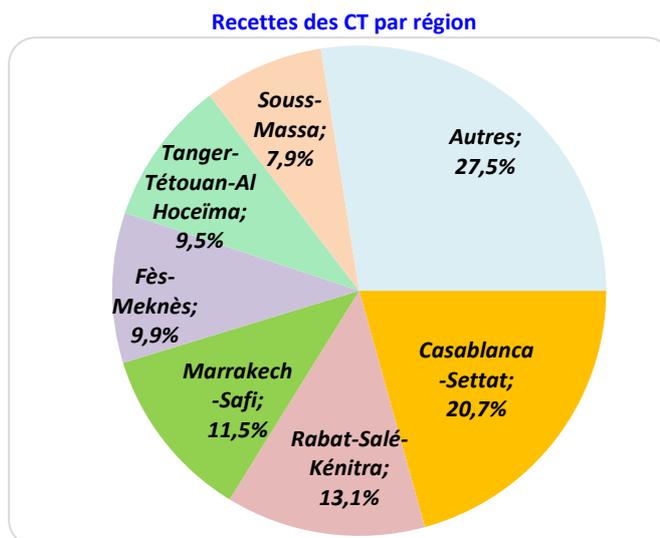


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,5% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (6.521 MDH) représentent 20,7% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,1% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,4%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 634	2 966	1 921	6 521
Rabat-Salé-Kénitra	760	1 191	2 166	4 117
Marrakech-Safi	840	634	2 131	3 605
Fès-Meknès	544	407	2 166	3 116
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	695	597	1 701	2 993
Souss-Massa	498	435	1 542	2 475
L'oriental	359	246	1 763	2 368
Béni Mellal-Khénifra	307	193	1 464	1 964
Drâa-Tafilalet	152	59	1 269	1 479
Laâyoune-Sakia El Hamra	158	0	1 125	1 284
Guelmim-Oued Noun	71	17	719	807
Dakhla-Oued Ed Dahab	89	0	661	750
TOTAL	6 107	6 744	18 628	31 479

2- DEPENSES

A fin août 2023, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 26,8 MMDH, en hausse de 9,6% par rapport à leur niveau à fin août 2022. Elles se composent à hauteur de 60,9% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin août 2023, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 16,3 MMDH, soit une augmentation de 1,9% en raison de la hausse de 6,3% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 1,4% des dépenses de personnel et de 3,5% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2022	Prévision	2023	Réalisation	Variation
Personnel	7 863	13 471	7 750	58%	-1,4%
Autres biens et services	7 266	18 533	7 723	42%	6,3%
Intérêts dette	904	1 061	872	82%	-3,5%
TOTAL	16 033	33 065	16 345	49%	1,9%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin août 2023 ont atteint 7.750 MDH contre 7.863 MDH à fin août 2022, soit une baisse de 1,4% (-113 MDH). Les salaires représentent 47,4% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 66,6% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 7.723 MDH à fin août 2023 contre 7.266 MDH un an auparavant, en hausse de 6,3%. Elles sont constituées pour 57,7% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 872 MDH à fin août 2023 contre 904 MDH un an auparavant, en baisse de 3,5%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin août 2023 a dégagé un solde ordinaire positif de 15,1 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,6 MMDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 8,7 MMDH à fin août 2023 contre 6,7 MMDH à fin août 2022, soit une augmentation de 29% (+1.946 MDH).

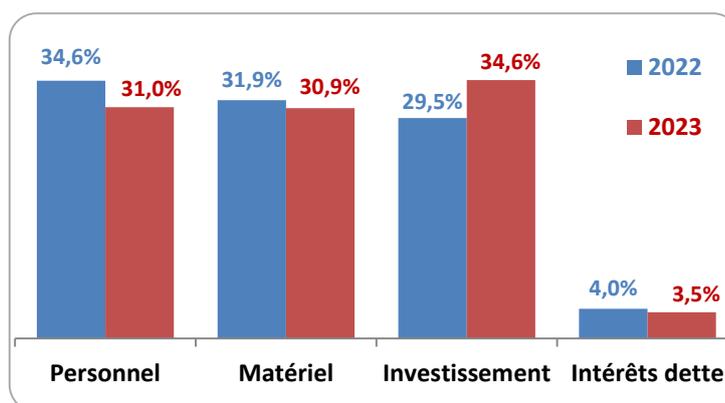
Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des subventions (+1.740 MDH) et des émissions au titre des programmes nationaux (+358 MDH).

L'augmentation des subventions d'équipement est due à la hausse des dotations affectées aux agences régionales d'exécution des projets (AREP) (2.945 MDH contre 1.303 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2022	Prévision	2023	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 341	11 957	1 271	11%	-5,2%
Projets intégrés ⁶	1 324	8 938	1 031	12%	-22,1%
Acquisitions immobilières	429	7 195	506	7%	17,9%
Acquisitions mobilières ⁷	228	2 006	362	18%	58,8%
Programmes nationaux ⁸	2 036	8 762	2 394	27%	17,6%
Subventions	1 359	6 539	3 099	47%	128,0%
TOTAL	6 717	45 397	8 663	19%	29,0%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin août 2022 et fin août 2023 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses de matériel et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

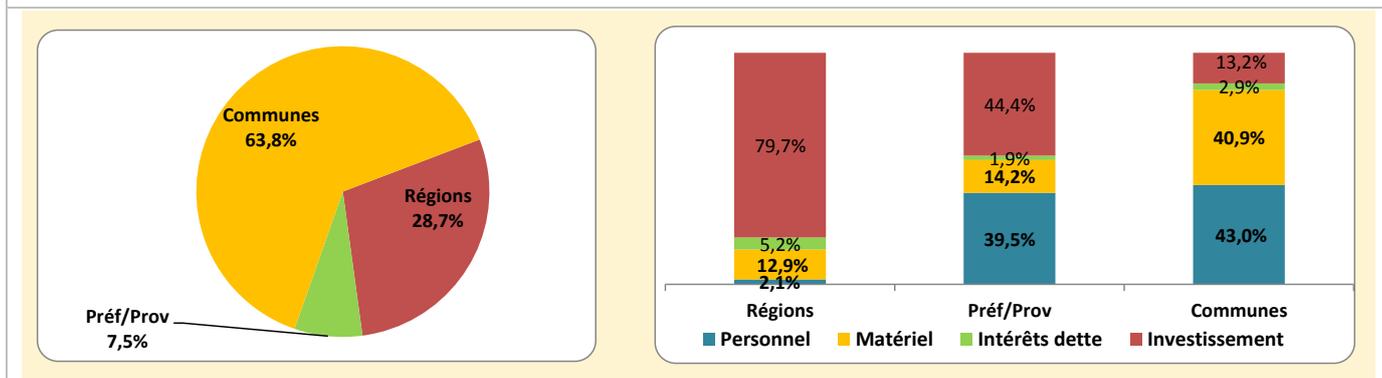
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 16 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 63,8% à fin août 2023.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin août 2023 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (43%) et des préfectures et provinces (39,5%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 79,7% des dépenses d'investissement, de 12,9% des dépenses de matériel, de 5,2% des charges en intérêts de la dette, et de 2,1% des dépenses de personnel.

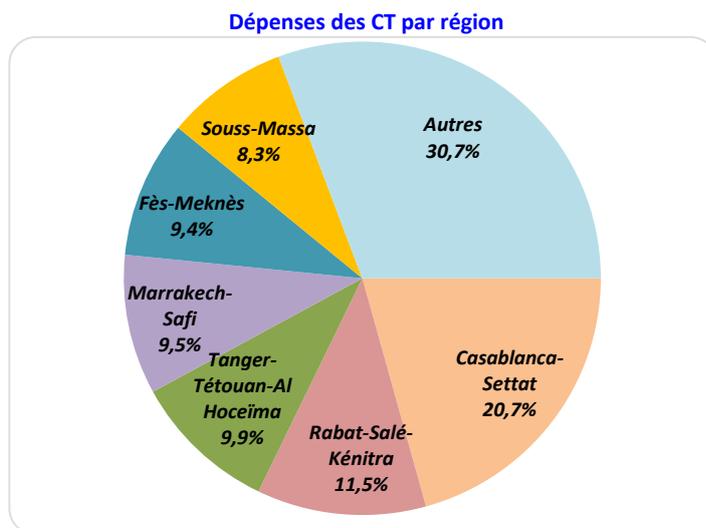


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 69,3% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (5.176 MDH) représentent 20,7% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,8% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 495	1 716	199	1 766	5 176
Rabat-Salé-Kénitra	1 052	1 032	90	694	2 868
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	704	970	65	732	2 471
Marrakech-Safi	840	852	36	659	2 387
Fès-Meknès	903	933	77	433	2 346
Souss-Massa	565	454	106	955	2 080
L'oriental	714	508	80	646	1 948
Drâa-Tafilalet	314	208	20	1 228	1 770
Béni Mellal-Khénifra	517	382	65	677	1 641
Laâyoune-Sakia El Hamra	372	396	84	323	1 175
Guelmim-Oued Noun	184	137	9	360	690
Dakhla-Oued Ed Dahab	90	135	41	190	456
TOTAL	7 750	7 723	872	8 663	25 008

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin août 2023 un solde nul et un solde positif de 989 MDH respectivement contre un solde nul pour les budgets annexes et un solde positif de 1.566 MDH pour les comptes spéciaux à fin août 2022.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 7,5 MMDH à fin août 2023 contre un excédent global de 7,4 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin août 2023, soit 7,5 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin août 2023, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.391 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.839 MDH et la reconstitution des excédents pour 7 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin août 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 53,6 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2023 (7,5 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2023 et non payées. Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 55,6% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin août 2023

